



**ASSOCIATION POUR LA GESTION DES RESTAURANTS
DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

18 avenue Léon GAUMONT – Valmy 141

75977 PARIS CEDEX 20

Télécopie : 01.57.53.23.50

N° IDENTIFICATION TVA : FR 85 328 139 837 00475 - **N° SIRET** : 328 139 837 00475 - **N° URSSAF** : 965 28000 990 0003 011
PARIS - **Code APE** : 5629 B

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'AGRAF DU 15 DECEMBRE 2015**

Le 15 Décembre 2015 à 9h30, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AGRAF s'est réunie sous la présidence de Monsieur GAUTIER.

Etaient présents:

Membres avec voix délibérative:

Personnalités qualifiées:

M. Bertrand GAUTIER, président,

M. Michel GOUZIEN, trésorier,

M. Éric ROBINNE, directeur général de l'ASPP,

M. Laurent AUDINET, directeur général de la Fondation Jean Moulin.

Représentants de l'Etat, membres de droit:

Mme Marielle SCHOTT, bureau DRH2D du Secrétariat Général,

M. Alain VIEL, Direction Générale des Finances Publiques,

M. Philippe LATASTE, Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

Représentants des usagers des MEF:

Mme Fabienne JANNEAU, CGT,

M. Didier LAPLAGNE, CGT,

Mme Dominique CRASPAIL, SOLIDAIRES aux Finances,

Mme Christine BORG, SOLIDAIRES aux Finances,

M. Marc VEYRAT, SOLIDAIRES aux Finances,

M. Baptiste ALAGUILLAUME, SOLIDAIRES aux Finances,

M. Olivier JACQUET, FO Finances

M. Philippe GRASSET, FO Finances, vice-président,

M. François CHENU, CFTD.

Représentant des usagers extérieurs:

M. Roland BRETON, Ministère de la Culture.

Président de CDAS:

M. Philippe GALY, président du CDAS de Paris.

Membres avec voix consultative:

Représentants des salariés de l'AGRAF:

M. Djibril SALL,

M. Laurent MISCHLER.

Invités:

M. Christophe MARMIN, directeur général des services,

M. Jean-Claude TANT, directeur général adjoint,

Mme Rahima BELBOUAB, directrice des ressources humaines,

M. Sébastien CRIBIER, directeur des services financiers et de la clientèle,

M. Bernard CASSAGNERES, directeur de la production,

Mme Charlène PORTIER, responsable du service HQSE,

M. Joël FUSIL, Commissaire aux Comptes.

Après avoir constaté que le quorum est réuni, **Monsieur GAUTIER** rappelle que des pouvoirs ont été donnés par **14** membres de l'Assemblée Générale absents:

Madame MULLER, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Monsieur VIEL,
Monsieur RIVIERE, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Madame SCHOTT,
Madame MEYER, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Monsieur LATASTE,
Monsieur FOUQUET, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Monsieur LATASTE,
Madame HELLEBOID, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Monsieur VIEL,
Monsieur DELACHANAL, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Madame SCHOTT,
Monsieur GUILLEMOT, personnalité qualifiée qui donne pouvoir à Monsieur GAUTIER,
Madame CHARLON, président de CDAS donne pouvoir à Monsieur GALY,
Monsieur GAULLIER, président de CDAS donne pouvoir à Monsieur GALY,
Madame BACQUE, représentant des usagers extérieurs donne pouvoir à Monsieur BRETON,
Monsieur LERAY, représentant des usagers donne pouvoir à Madame JANNEAU,
Madame BRAUNSHAUSEN, représentant des usagers donne pouvoir à Monsieur VEYRAT,
Madame GAUTIER, représentant des usagers donne pouvoir à Monsieur CHENU,
Madame SAIDI, représentant des usagers donne pouvoir à Monsieur GRASSET.

Monsieur GAUTIER propose de désigner 2 secrétaires de séance. Monsieur Eric ROBINNE de l'ASPP et Monsieur François CHENU de la CFDT.

Monsieur GAUTIER rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2015;
2. Approbation du budget prévisionnel 2016;
3. Mandat à donner au président pour la signature de la convention d'objectifs et de moyens 2016-2018,
4. Election du trésorier,
5. Questions diverses.

Avant de donner la parole aux participants, **Monsieur GAUTIER** annonce que le Comité de direction invite les participants à déjeuner dans le restaurant AGRAF de leur choix à l'issue de la séance.

Monsieur VEYRAT fait une déclaration liminaire in extenso au nom de l'ensemble des fédérations représentées à l'assemblée générale d'aujourd'hui:

«Monsieur le Président,

L'assemblée générale de l'AGRAF est convoquée ce 15 décembre 2015 dans un contexte budgétaire très contraint.

Tandis que la subvention à l'association de l'ALPAF est supprimée pour 2016, la subvention brute pour l'AGRAF ne sera que de 11,8M€ soit une subvention de fonctionnement de 10,4M€, qui ne permettra pas de couvrir les déficits.

Cette subvention pourra difficilement lui permettre de faire face à ses dépenses et aux aléas qu'elle peut rencontrer. Les subventions pour 2017 et 2018, qui figurent dans la convention d'objectifs et de moyens, ont été fixées à 10,85M€ après déduction d'une réserve de 8%. Cependant il est précisé que ces subventions sont sous réserve des annulations budgétaires éventuelles et des modifications pouvant affecter la réserve.

Cet alinéa ne rassure pas les représentants des usagers que nous sommes et il nous apparaît que le montant de la subvention ne nous permet pas d'avoir une vision à moyen terme pour le devenir de l'association.

C'est ainsi qu'il nous apparaît difficile de mener une politique prospective sérieuse compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les subventions.

L'AGRAF prévoit encore un déficit pour 2016 de 93 000€, certes inférieur à celui des années précédentes, mais c'est une situation récurrente depuis 2011 avec des déficits de l'ordre de 1,5M€ par an, inquiétante pour la pérennité de l'association au-delà de la prochaine période triennale 2016-2018.

Malgré cela, le Ministre a décidé de mettre à la charge de toutes les associations le loyer des locaux qu'elles occupent au «Valmy».

C'est pour l'AGRAF une somme de 437 000€ en 2015 portée à 508 700€ en 2016 et qui vient encore grever davantage les finances de l'association. La subvention insuffisante, la réserve de précaution et les loyers de l'immeuble «Valmy» pour 2016 représentent un évident manque à gagner pour les agents. Ceci se traduit dans les faits par des augmentations tarifaires pour les agents et des conditions de travail dégradées pour les personnels de l'association.

Au lieu d'abonder substantiellement la subvention, le Secrétaire Général préfère confisquer la trésorerie de l'AGRAF, donc l'argent des agents, pour réaliser, dans les restaurants, des travaux qui normalement incombent au propriétaire.

C'est ainsi que la trésorerie de l'AGRAF a pris en charge la rénovation des restaurants de Bercy. Or, cette trésorerie aurait pu, par exemple, être utilisée pour réduire le tarif des repas et ainsi améliorer la fréquentation des restaurants. Dans la volonté de l'amélioration de cette fréquentation, les fédérations n'ont cessé de réclamer une refonte de la grille tarifaire, y compris pour les retraités, établie de manière incomplète dans le passé et qui a généré des injustices.

C'est pour nos fédérations une attitude inadmissible de l'État qui d'une part, donne le mauvais exemple en n'entretenant pas lui-même ses bâtiments et qui, d'autre part, réduit encore davantage le budget de l'action sociale de ses agents.

Par ailleurs, la convention d'objectifs et de moyens ne fixe pas le plafond d'emplois de l'association mais indique au contraire que ce plafond est intégré dans celui du BOP «direction des ressources humaines».

Cela signifie que les suppressions d'emplois nécessaires à l'activité devront être remplacées par des emplois du secteur privé à la charge de l'association. Ce sera donc une dépense supplémentaire pour l'AGRAF donc encore moins de prestations pour les agents.

Par ailleurs, cette convention prévoit l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique en application de la circulaire du Premier Ministre du 2 mai 2008.

Elle prévoit également le développement de la part des produits locaux dans les approvisionnements alimentaires ainsi que l'application des mesures prises dans le cadre du plan gouvernemental de soutien à l'élevage français de juillet 2015 et des mesures en découlant.

Si les représentants des usagers que nous sommes ne peuvent qu'approuver ces mesures, il n'en demeure pas moins, qu'en l'état actuel, elles représentent un surcoût important pour l'association non compensé par un abondement de la subvention. Le surcoût engendré doit être supporté par un abondement de la subvention et non par une augmentation des tarifs réclamés aux usagers.

A l'occasion d'une réunion avec les fédérations, le 3 décembre dernier, la Directrice des ressources humaines, nous a expliqué la baisse du budget de l'action sociale par une soi-disante «sous-consommation des subventions antérieures».

Au fil des ans, sous couvert de restrictions budgétaires, l'association AGRAF a dû valider des prestations revues à la baisse avec une offre parfois amoindrie, une hausse de la tarification, une prise en charge de certaines charges indues...

Pour arrêter cette spirale infernale, nous vous proposons de voter en préambule sur la délibération suivante:

«L'association AGRAF, réunie ce jour en assemblée générale, s'engage à chiffrer, dès le mois de février 2016, les besoins de financement pour les trois années à venir : elle tient à proposer à l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers des prestations de repas sans augmentation de tarifs, dès lors que les agents subissent le gel du point d'indice et de leurs rémunérations depuis 2010. Ces besoins de financement devront tenir compte des charges indues que l'association aurait à supporter le cas échéant. Après validation de ces chiffrages par les représentants des usagers, le Secrétariat Général devra être le relais de ces besoins de subvention auprès des Ministres de Bercy qui l'intégreront dans les projets de loi de Finances des années à venir.»»

Monsieur VEYRAT termine la déclaration liminaire en indiquant vouloir obtenir un vote de l'assemblée sur ce vœu.

Monsieur GAUTIER estime que cette déclaration manque de contextualisation dans la mesure où l'AGRAF bénéficie depuis bientôt 2 ans d'une hausse importante de la subvention ministérielle. Il rappelle que la contrainte budgétaire ne s'exerce pas sur la restauration collective, que la tutelle a fait un effort extrêmement important de rénovation des restaurants de Bercy et que depuis 2 ans aussi, l'évolution de la tarification des usagers a été extrêmement modérée (il n'y a pas eu d'augmentation l'année dernière et le projet de budget examiné aujourd'hui propose une revalorisation tarifaire moindre que l'inflation annoncée pour 2016). Pour toutes ces raisons, il indique que les représentants des usagers peuvent adopter ce vœu mais s'oppose à ce que ce soit une délibération de l'assemblée générale.

Monsieur LAPLAGNE ne comprend pas pourquoi le vœu n'est pas soumis à l'AG.

Monsieur GAUTIER répond qu'il ne souhaite pas soumettre à l'avis de l'AG une telle délibération, non prévue à l'ordre du jour.

Prenant acte de la décision du président, les représentants des usagers issus de SOLIDAIRES et de la CGT quittent la séance.

Monsieur GAUTIER propose de passer à l'ordre du jour.

I – Approbation du procès-verbal de l'AGO du 25 juin 2015.

Les membres de l'Assemblée Générale n'ayant pas d'observation à faire sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui leur est soumis, **Monsieur GAUTIER** propose de se prononcer sur une résolution, dont il donne lecture: «*L'Assemblée Générale de l'AGRAF, réunie le 15 décembre 2015, approuve en l'état le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2015.*»

La résolution est approuvée à l'unanimité.

II – Approbation du budget initial 2016.

Monsieur CRIBIER présente les principales hypothèses retenues pour élaborer la construction du budget initial 2016 avec:

- un volume de 2 260 766 repas en lien avec une estimation réajustée à 2 256 060 repas au 30 septembre 2015 auquel s'ajoute un effet calendaire favorable.
- une augmentation tarifaire de 0.5%.
- une évolution à la hausse du coût denrées du repas à 2.73€ (contre 2.695€ au budget 2015) qui s'explique par le renouvellement des marchés dont les exigences se sont accrues en termes de qualité (développement durable et développement local).
- des investissements fléchés à concurrence de 442.10K€.
- une nette augmentation de la subvention versée par l'Etat au titre de 2016. Après déduction du gel budgétaire de 8% (évalué à 944K€), elle s'élève à 10 413.90K€.
- les travaux de rénovation de Reuilly ayant pris du retard par rapport au calendrier initial, il n'y aura aucun prélèvement sur les produits constatés d'avance.

Monsieur CRIBIER indique que le résultat prévisionnel 2016, compte tenu de tous ces éléments, est déficitaire de 92 900€ soit en nette amélioration par rapport au budget réajusté au 30/09/2015 déficitaire de 806K€.

S'agissant de la répartition des repas, **Monsieur CRIBIER** évoque une baisse des repas financés subventionnés et non subventionnés au profit des repas conventionnés. Il précise que la convention avec la Mairie de Vincennes n'a pas vocation à durer. Celle-ci prendra fin quand les travaux réalisés dans leurs propres installations seront terminés.

Il commente ensuite la grille tarifaire proposée pour l'année 2016 qui se caractérise par l'augmentation des tarifs de 0.5%, d'une hausse spécifique pour les conventions en vue de rééquilibrer la couverture des coûts (4%) et d'un effort de rattrapage sur les boissons et les cafés pour tendre à se rapprocher des tarifs constatés dans les structures ayant la même activité de restauration.

S'agissant du compte d'exploitation, **Monsieur CRIBIER** rappelle que le résultat déficitaire à

hauteur de 93K€ résulte de la différence entre le montant des dépenses (24 881 000€) et celui des recettes (évalué à 24 788 000€) et ajoute que la diminution de la perte s'explique par une hausse des produits et une maîtrise des charges. Il indique s'être servi d'un budget réajusté (30/09/2015) pour élaborer le budget prévisionnel 2016.

L'augmentation des produits s'explique avant tout par la hausse de la subvention de fonctionnement ; l'augmentation des charges est quant à elle causée par la hausse du coût denrées en lien avec un effort qualitatif (viandes BBC) mais aussi par des dépenses imposées comme le loyer, les contraintes réglementaires liées au tri des bio déchets, le contrat de surveillance des températures des chambres froides et le contrôle plus fréquent des installations électriques.

S'agissant de la ventilation des charges, **Monsieur CRIBIER** indique que les achats d'exploitation pour l'année 2015 comprennent la reprise des produits constatés d'avance dont le montant s'avère plus important que ce qui était prévu au budget initial en raison d'un effet de calendrier sur le paiement par l'Etat d'un certain nombre de prestations concernant le restaurant Diderot. Hormis la maîtrise des charges salariales et l'augmentation des amortissements et provisions, les autres éléments n'évoluent guère.

La répartition des produits montre l'augmentation significative de la subvention de fonctionnement (42.01% contre 38.24% l'an passé). Ainsi, le chiffre d'affaires en diminution est compensé par l'augmentation de la subvention affectée à l'activité.

La répartition du chiffre d'affaires fait apparaître une légère augmentation des autres prestations (boissons, cafés, cocktails) en raison de la hausse des tarifs, une diminution de la proportion des repas «droit exclusif» liée à la baisse de fréquentation (63.87% contre 64.62% l'an passé) et une très légère hausse des recettes liées aux conventions (12.97% contre 12.53% l'an passé).

S'agissant des investissements, **Monsieur CRIBIER** évoque l'importance des travaux prévus sur Chevaleret (remplacement des matériels de cuisson et de lavage).

Monsieur GAUTIER revient sur le budget 2016 qui se caractérise par la maîtrise des frais de personnel, l'augmentation significative du coût des denrées en raison du lancement des nouveaux marchés d'approvisionnement en viandes qui privilégient un certain nombre de critères environnementaux ainsi que la stabilité du chiffre d'affaires avec une prévision de -1% sur la fréquentation. Il insiste sur un budget en quasi équilibre (-93K€) du fait essentiellement de l'appui de la tutelle qui après une première augmentation procède à nouveau à une hausse substantielle de la subvention pour l'AGRAF. Il ajoute que dans la construction de tout budget, il existe toujours une marge d'incertitude : une opération d'investissement moindre ou le renforcement des allègements de charges sur les salaires les plus bas suffiraient pour que le budget soit à l'équilibre.

S'agissant de la reprise des PCA en subvention, **Monsieur CHENU** estime que la présentation est erronée. Il rappelle que la tutelle a repris des sommes sur la trésorerie de l'association pour financer de gros travaux. Il souhaite savoir quel montant est censé être prélevé sur la trésorerie de l'AGRAF au titre de ces PCA pour les éventuels gros travaux de Reuilly.

Monsieur CRIBIER indique ne pas connaître le montant qui sera prélevé pour Reuilly en raison du report des travaux. **Monsieur GAUTIER** précise que ce montant devrait être connu sous peu. Reuilly bénéficiera d'une rénovation de qualité sur un format adapté à 700 couverts par jour.

Pour **Monsieur CHENU**, les reprises sur PCA ne sont pas à inclure dans les subventions. **Monsieur CRIBIER** explique que ce type de présentation est légitime.

Monsieur JACQUET s'inquiète du devenir de Reuilly et aimerait croire qu'il y aura des travaux sur ce site en 2017. Pour **Monsieur GAUTIER**, la fermeture de Reuilly est inenvisageable car il est impossible de redéployer 700 couverts sur les restaurants aux alentours. La rénovation du site se réalisera mais il est nécessaire avant cela d'adapter l'investissement à sa fréquentation qui a été revue à la baisse (-200 couverts).

S'agissant de la nouvelle offre qui représente 30% de l'offre de restauration AGRAP, **Monsieur JACQUET** se demande si elle a permis de faire revenir les usagers et de stabiliser les effectifs, et si elle a une influence sur le coût de revient d'un repas.

Monsieur TANT évoque le comportement des usagers face à la nouvelle offre qu'il a sondé tout au long de l'année 2015 et plus particulièrement sur les mois d'avril, de juin, de juillet et d'octobre. L'étude porte sur 750 000 repas en sachant que sur ces 4 mois, 30 651 cartes ont été mouvementées, ce qui représente approximativement entre 18 000 et 19 000 usagers fréquentant les restaurants de l'AGRAF tous les mois. Les 4 531 nouveaux usagers répertoriés s'orientent plus volontiers que les usagers traditionnels vers la formule 1+1 (35.04% contre 29.69%).

Monsieur JACQUET aimerait avoir plus de précisions sur les cartes nouvellement créées. **Monsieur TANT** insiste sur le fait qu'il s'agit de cartes finances (61.33% MEF 1, 19% MEF 3) qui sont mouvementées régulièrement, à savoir un repas sur deux comme l'utilisateur moyen de l'AGRAF.

Après avoir souligné que c'était un bilan globalement positif, **Monsieur JACQUET** s'interroge sur la quantité de cartes créées ces dernières années. **Monsieur TANT** regrette de ne pas avoir de données chiffrées pour les exercices précédents mais fait observer l'existence d'un nombre constant de cartes en circulation (approximativement 48 000). Il suggère, en comparant la fréquentation d'octobre 2014 à celle d'octobre 2015, qu'il y a davantage de comptes mouvementés par jour (887 contre 839) mais que le taux de fréquentation est en très légère baisse (51.16 contre 50.05%). S'agissant des créations de cartes, il observe que 80.42% d'entre elles proviennent des bâtiments de centrale (dont 20% pour Daumesnil/Diderot, 10% pour Noisy Centre, Noisy Montaigne et Malakoff) alors que pour les bâtiments qui relèvent essentiellement de la DGFIP, le taux moyen de création de ces cartes tourne autour de 1%.

Monsieur JACQUET est surpris par l'augmentation importante du prix du café. Pour **Monsieur GAUTIER**, il s'agit d'une actualisation afin de rattraper le retard vis à vis des tarifs de nos homologues (ASPP, Fondation d'Aguesseau et Fondation Jean Moulin). **Monsieur MARMIN** ajoute que le café à l'AGRAF est encore inférieur de 10 centimes au prix pratiqué par l'ensemble de la restauration collective.

Monsieur JACQUET fait part de ses réserves par rapport aux augmentations et se demande quelle position adoptera l'AGRAF en évoquant la problématique de la future revalorisation de la grille indiciaire qui aura un effet sur le coût du repas pour les usagers concernés par un changement de tarif. **Monsieur GAUTIER** ne voit pas d'inconvénient à mesurer l'impact dans le temps qu'auront ces revalorisations sur les usagers (connaître les tarifs qui leur seraient appliqués). Il estime très délicat d'agir seul sur un terrain où la fonction publique devrait prendre l'initiative (en relevant le plafond de l'indice 466), et indique ne pouvoir prendre aucun engagement unilatéral compte tenu des conséquences financières que cela peut générer.

Monsieur JACQUET souhaite connaître la politique de l'AGRAF en faveur du bio. **Monsieur MARMIN** évoque le renouvellement de la plupart des marchés bio d'ici l'été où un certain nombre de clauses environnementales vont être introduites sous l'impulsion du ministère de l'Agriculture. Il précise que dans le secteur des produits laitiers, il n'y a pas de difficulté pour approvisionner les restaurants de l'AGRAF mais qu'il en est autrement pour les fruits et légumes ainsi que la viande. L'enjeu du renouvellement du marché viande est donc important car même si la filière nationale ne permet pas actuellement d'avoir du bio, le fait d'être strict sur les clauses environnementales permettra à l'association d'avoir une viande de qualité dès février et il devrait en être de même pour la volaille, cela dans le cadre de la priorité donnée au développement local et aux filières courtes.

Monsieur JACQUET souhaite savoir si les problèmes de qualité et de calibrage rencontrés au début du marché avec le fournisseur de viandes sont encore d'actualité. **Monsieur MARMIN** ne conteste pas qu'il y a eu quelques soucis notamment sur la découpe et le calibrage de la viande avec le fournisseur Boviandes situé à Aubagne qui travaille avec un code des marchés européens lui permettant de se fournir tant en Irlande qu'en Pologne ou en Roumanie. Il ajoute qu'à l'issue d'une réunion avec le secrétaire général du ministère, le directeur des affaires juridiques et le responsable ministériel des achats, la décision a été prise de ne pas reconduire notre fournisseur actuel et de lancer un nouveau marché en y incorporant des normes environnementales avec un critère de développement durable privilégiant une viande de qualité si possible née, élevée et abattue en France. Il ajoute que le marché en question a été publié le 28 octobre dernier et que l'AGRAF attend les réponses des entreprises qui sur le plan national sont en mesure d'y répondre. **Monsieur MARMIN** revient sur l'important travail de sourcing fait en amont et les analyses qui vont débiter et ne se termineront pas avant fin janvier pour la mise en place de ce nouveau marché qui représente environ 1M€ d'achat par an.

Monsieur JACQUET aimerait connaître l'évolution du Club. **Monsieur MARMIN** évoque une nette amélioration de la situation financière du Club en rappelant son déficit à hauteur de 140K€ il y a 3 ans qui ne serait plus que de l'ordre de 40K€ à la fin de l'exercice 2015. Malgré une activité cyclique (les mois d'octobre et de novembre sont mitigés tandis que celui de décembre est excellent), la tenue stricte du restaurant (denrées alimentaires, masse salariale) combinée à une carte gastronomique qui se renouvelle régulièrement permet au Club de fidéliser une clientèle professionnelle et des usagers privés qui prennent plaisir à aller y déjeuner. Il ajoute que la situation ira en s'améliorant avec sa rénovation qui est partie prenante du projet de restructuration de Reuilly, deuxième étape des travaux après ceux de Daumesnil et de Diderot. Il revient sur la dernière réunion de travaux où le projet a été évoqué avec SEP et DRH3. Le cahier des charges des travaux de Reuilly a été revu sur la base d'une fréquentation journalière de 700 couverts jour (et non plus 1 200). **Monsieur MARMIN** ajoute qu'une nouvelle réunion devrait se tenir courant janvier pour connaître les sommes qui pourraient être engagées sur les chantiers. S'agissant du Club, il estime que cela devrait se situer autour de 250K€ selon les premières projections.

Monsieur JACQUET fait remarquer que le site internet de l'AGRAF ne présente pas la carte des vins du Club. **Monsieur MARMIN** explique que la priorité a d'abord été donnée aux menus mais qu'il est tout à fait possible d'envisager par la suite l'affichage de la carte des vins.

Monsieur JACQUET précise que les bruits de couloir semblent indiquer que l'AGRAF ne serait pas la solution de restauration choisie pour Argonne. **Monsieur GAUTIER** insiste sur le fait que l'association n'a pas été sollicitée pour assurer la restauration de ce site qui n'est pas un site ministériel au sens strict dans la mesure où il est partagé avec la CRAMIF.

Avant que l'assistance se prononce sur le budget prévisionnel, **Monsieur GAUTIER** donne lecture du relevé de conclusions du Conseil de surveillance du 24 novembre à ce sujet (cet avis ayant été adopté par 5 voix pour):

«Les prévisions présentées par l'AGRAF pour l'exercice 2016 sont approuvées sur la base des hypothèses suivantes:

- une baisse de la fréquentation limitée à 1% environ avec 2 260 766 repas attendus, compte tenu du nombre de jours d'ouverture supérieurs en 2015, aucune fermeture longue pour travaux n'étant par ailleurs programmée,*
- une subvention de 10.85M€ en augmentation de 0.73M€ correspondant à un montant initial de 11.80M€ assorti d'une mise en réserve de 8%,*
- des recettes d'activité de 12.02M€ qui progressent légèrement (+0.7%) par rapport à la situation réajustée au 30/09/2015, avec une augmentation du tarif des repas limitée à 0.5%,*
- des charges d'exploitation traduisant une évolution globalement maîtrisée des différents postes de dépenses (+1.14% par rapport à la situation réajustée au 30/09/2015),*
- un programme d'investissement récurrent de 0.4M€ destiné au renouvellement des matériels et petits équipements des restaurants ainsi qu'à la poursuite de la modernisation des systèmes informatiques.*

Le résultat prévu pour l'exercice 2016 se caractérise par le retour à un quasi équilibre avec un déficit estimé à 0.09M€ ; il sera imputé sur le solde des résultats sous contrôle de tiers financeurs conformément à la convention d'objectifs et de moyens.

Aucune reprise de trésorerie n'est prévue à ce stade, le chiffrage de la dernière tranche des travaux de rénovation de Reuilly étant en cours de finalisation. Hors aléas de gestion, le FDR et la trésorerie en fin d'exercice devraient se situer à des niveaux sensiblement identiques à ceux de 2015.»

Monsieur GAUTIER propose à l'Assemblée Générale d'approuver le budget prévisionnel 2016 et donne lecture de la résolution: *«L'Assemblée Générale de l'AGRAF, réunie le 15 décembre 2015, approuve le budget prévisionnel 2016, tel qu'il a été présenté.»*

Les personnalités qualifiées, les présidents de CDAS, les représentants de l'Etat, les représentants des usagers extérieurs votent pour, les représentants des usagers issus de FO et de la CFDT votent contre. La résolution est adoptée à la majorité des voix.

III – MANDAT A DONNER AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2018.

Monsieur MARMIN rappelle que la convention d'objectifs et de moyens 2016-2018 a déjà fait

l'objet de discussions lors du dernier groupe de travail. Il se propose d'évoquer les principaux changements.

- l'article 2 mentionne le soutien de l'élevage français en appliquant la circulaire interministérielle du 28 juillet 2015 et l'augmentation de la part des produits locaux (viandes, légumes, fruits et laitages) pour les approvisionnements,
- l'article 6 sur la programmation pluriannuelle des investissements est moins contraignante qu'auparavant,
- l'article 7 stipule que l'AGRAF, après en avoir au préalable informé la tutelle, pourra solliciter le remboursement des dépenses engagées pour les travaux d'urgence,
- l'article 9 mentionne le montant des subventions 2017 et 2018,
- l'objectif «*enquête de satisfaction*» est modifié avec un taux à atteindre fixé dorénavant à 75%,
- l'objectif «*formation professionnelle*» a été précisé : l'effort financier doit être supérieur ou égal à 1.6% de la masse salariale et le nombre moyen de jour de formation par agent doit être supérieur ou égal à 1.7 au sens de la COM.
- l'objectif «*déchets recyclés*» est créé. Son volume devra être plus important d'une année sur l'autre.

Monsieur JACQUET précise que la FO ne participera pas au vote.

Monsieur GAUTIER propose à l'Assemblée Générale de voter la résolution dont il donne lecture: «*L'Assemblée Générale de l'AGRAF, réunie le 15 décembre 2015, donne mandat au président de signer la convention d'objectifs et de moyens 2016-2018.*»

Les personnalités qualifiées, les présidents de CDAS, les représentants de l'Etat, les représentants des usagers extérieurs votent pour, les représentants des usagers issus de la CFDT s'abstiennent. La résolution est adoptée à la majorité des voix.

IV – ELECTION DU TRESORIER.

Monsieur GAUTIER rappelle que Monsieur BISOU a démissionné de son poste de trésorier et que le trésorier de l'AGRAF est élu parmi les membres de l'Assemblée au sein du collège des personnalités qualifiées.

Monsieur GOUZIEN évoque les grandes lignes de son parcours professionnel (auditeur, responsable de la Direction des Ressources Humaines de Paris Est, directeur départemental à la Direction Régionale de Picardie, responsable de la mission risques audits à la Direction Générale des Finances Publiques de Paris) qui lui confère les qualités nécessaires pour travailler sur les comptes de l'AGRAF.

Il espère avoir les relations les plus cordiales avec les membres de l'assemblée générale étant observé qu'il mettra tout en œuvre pour assurer la pérennité de l'association d'autant plus qu'il est lui-même et cela depuis fort longtemps un usager de l'AGRAF.

Monsieur GRASSET rappelle que cette élection se fait à la majorité des suffrages exprimés. Il propose de définir les modalités pratiques de l'élection sans s'entourer du formalisme du vote à bulletin secret prévu par le règlement intérieur de l'association si les participants en conviennent.

Monsieur GRASSET rappelle qu'il est d'usage que les fédérations ne participent pas au vote du président et du trésorier tout comme l'administration ne participe pas l'élection du vice-président.

Il demande ensuite à Monsieur GOUZIEN s'il est candidat au poste de trésorier. **Monsieur GOUZIEN** répond par l'affirmative.

Les représentants de l'Etat, les présidents de CDAS, les représentants des usagers extérieurs et les personnalités qualifiées votent en faveur de la candidature de Monsieur GOUZIEN, tandis que les représentants des usagers issus des organisations syndicales s'abstiennent. **Monsieur GOUZIEN est élu trésorier de l'AGRAF à l'unanimité des suffrages exprimés.**

V – QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur GAUTIER donne la parole à Monsieur MARMIN.

Monsieur MARMIN annonce l'élargissement du tri des bio-déchets à tous les restaurants de l'AGRAF courant 2016 alors que la loi ne contraint pas l'association de le faire avant 2025. Il explique que l'obligation concerne seulement les restaurants DGFIP mais au regard du montant des marchés (30K€ d'économies par rapport aux estimations) et du sérieux des entreprises, la décision a été prise d'inclure l'ensemble des restaurants dans la démarche environnementale même si cela représente un coût non négligeable pour l'AGRAF (115K€ par an).

S'agissant des travaux, **Monsieur MARMIN** revient notamment sur les chantiers d'été financés par la tutelle au niveau des satellites (peinture, carrelage, menuiserie etc.) qui ont satisfait tant les salariés que les usagers. Il ajoute que les travaux de climatisation sur St Sulpice s'achèvent et que sur 2016, seul Ivry devrait être impacté. Les travaux prévus pendant les vacances d'avril (création d'un local réfrigéré et de portes dans les murs porteurs) permettront au restaurant de devenir la nouvelle cuisine centrale.

S'agissant du nouveau site internet de l'AGRAF mis en ligne récemment, **Monsieur MARMIN** évoque les 7 015 connexions dont 4 000 depuis un poste ministère. Il indique que l'e-paiement est le 1^{er} critère de connexion (715 paiements effectués pour un total de 31K€) suivi par la consultation des menus, des adresses des restaurants, des histogrammes de fréquentation et les réservations au Club. Il espère que l'e-paiement va monter en puissance pour permettre de réduire la file d'attente, point négatif des dernières enquêtes de satisfaction.

S'agissant de l'enquête de satisfaction, il rappelle le lancement récent de la campagne 2015 qui s'achève le 26 décembre prochain. En une semaine, 2 900 réponses ont été collectées. Les correspondants sociaux seront sollicités pour faire une relance dans les prochains jours.

Monsieur GAUTIER propose de fixer les prochains rendez-vous:

- une assemblée générale le 22 juin à 9h30,
- un groupe de travail restituant les résultats de l'enquête de satisfaction le 19 février à 14h30.

Après avoir invité les participants aux prochains vœux de l'AGRAF dont la date reste à définir, **Monsieur GAUTIER** lève la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président,


Bertrand GAUTIER

secrétaires de séance,

Eric ROBINNE



François CHENU

